

**Participations MAISONNÉE BEAUCHENE
à compter du 1er MARS 2024**

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le 
ID : 086-268600046-20240131-VI24XXXJDL0013A-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2024

		Accueil Temporaire / journée		Accueil définitif / mois	
		Temporaire	Famille	Personne seule ou couple	
		Par personne pension complète	La nuitée	T1 bis	T2
Loyer	En Euros	25,39 €	28,98 €	761,58 €	762,70 €
Charges	En euros	-	-	595,53 €	602,39 €
Prestation de Service Collectif Obligatoire	En Euros	2,91 €	-	87,33 €	87,33 €
Restauration	En euros	Délibération des repas		Délibération des repas	Délibération des repas
<i>Total</i>		28,30 €	28,98 €	1 444,44 €	1 452,42 €